

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 17 juin 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 juin 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, Dorothee GENASI, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, Mme Héliène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir): M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Martin LEPOUTRE (à Mme Béatrice LAURENCEL), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. André HIBON (à Mme Héliène ROBERT)

Absente excusée : Mme Marie-Andrée SION

N° 21-2-15

Ecoles

Enseignement musical

Convention avec la Direction des services  
Départementaux de l'Education Nationale

Rapport de Mme J. de Barolet, Adjointe à la vie  
scolaire

La commune s'engage chaque année auprès des écoles publiques et privées à soutenir les projets musicaux des équipes pédagogiques et dans cet objectif met à leur disposition un agent de la commune, d'initiative, suivant un nombre d'heures qui varie suivant les projets de l'établissement.

La participation régulière en temps scolaire de personnes extérieures à l'Education Nationale est subordonnée à l'obtention préalable d'un agrément du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Cet agrément doit faire l'objet d'une convention spécifique entre la commune et les services départementaux de l'Education Nationale. Elle permet de définir les conditions et champs de collaboration, les contenus des apports respectifs, les conditions de mise en œuvre et le suivi.

Ceci étant exposé il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention à chaque rentrée scolaire.

Travaux préparatoires  
Bureau du 25 mai 2021  
Commission 3 du 3 juin 2021

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire